

Madame la Préfète
Préfecture des Bouches du Rhône
2 Boulevard Paul Peytral, 13006 Marseille

GANAYE IN STOCK
4 rue Jacques de Vaucanson
13500 MARTIGUES

Vos réf. :

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : B-220307-141707-114-126

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 07/03/2022

Le numéro d'AIOT est : 0006400946

Administration en charge du dossier : DREAL PACA - UD 13 -

Agent : FRUZZETTI Morgane

Marseille, le 17/06/2022

Objet : Dossier demande d'autorisation du projet de modification des activités de la société Ganaye In Stock à Martigues

Madame la Préfète,

Suite au courrier de demande de complément de notre dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées ci-dessus ; vous trouverez ci-après les précisions demandées par le SDIS dans leur courrier du 10/03/22.

Nous restons, dans l'intervalle, à disposition de vos services.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de ma haute considération.

Nicolas GANAYE
Dirigeant de la société Ganaye In Stock

P.O. Sylvain NEYROLLES



MESURES PRESCRITES PAR LE SDIS

Transmis avec **avis défavorable** motivé par un manque de lisibilité sur les points suivants :

- Absence d'information sur les voies engins internes (emplacements, caractéristiques.....) ;
- Absence d'information sur les systèmes de ventilation et de désenfumage des cellules A et B ;
- Absence de précision sur la résistance au feu de (locaux bureaux, paroi séparative).

Point 1 : Voies engins

Ci-joint plan des voies engins pour l'entrepôt 1510.

Les voies engins respectent les caractéristiques suivantes :

- La largeur utile est au minimum de 6 mètres, la hauteur libre au minimum de 4,5 mètres et la pente inférieure à 15 % ;
- Dans les virages, le rayon intérieur R minimal est de 13 mètres. Une surlargeur de $S = 15/R$ mètres est ajoutée dans les virages de rayon intérieur R compris entre 13 et 50 mètres ;
- La voie résiste à la force portante calculée pour un véhicule de 320kN (32t) avec un maximum de 130kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 mètres au minimum ;
- Chaque point du périmètre du bâtiment (1510) est à une distance maximale de 60 mètres de cette voie ;
- Aucun obstacle n'est disposé entre la voie engins et les accès au bâtiment

Point 2 : Système de ventilation et de désenfumage des cellules A et B.

Les cellules A et B disposent de 32 Exutoires de désenfumage naturel DENFC (Dispositif d'Évacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur) Exutoires à commande pneumatique muni d'un thermofusible individuel.

Cellule A : Surface au sol : 819m²

- 8 DENFC de 100x220cm avec une SUE de 1.96m² ; soit 15.7m² ; soit 1.9%

Cellule B : Surface au sol : 2106m²

- Canton 1, 1053m² : 12 DENFC de 100x220cm avec une SUE de 1.96m² ; soit 23.5m² ; soit 2.2%
- Canton 2, 1053m² : 12 DENFC de 100x220cm avec une SUE de 1.96m² ; soit 23.5m² ; soit 2.2%

Point 3 : Résistance au feu de l'entrepôt

Ci-joint plan de résistance au feu et isolement incendie pour l'entrepôt 1510.

Structure :

- La structure porteuse (bois lamellé collé) présentera une résistance au feu supérieur à 60min (R 60).

Toiture :

- Charpente principale de l'entrepôt composée poutres et pannes, en bois lamellé collé présenteront un classement D-s1,d0.
- La couverture du bâtiment est réalisée plaque fibrociment A2-s1,d0.
- L'éclairage naturel de l'entrepôt est assuré par des lanterneaux fusibles en polycarbonate non gouttant satisfaisant la classe d0.

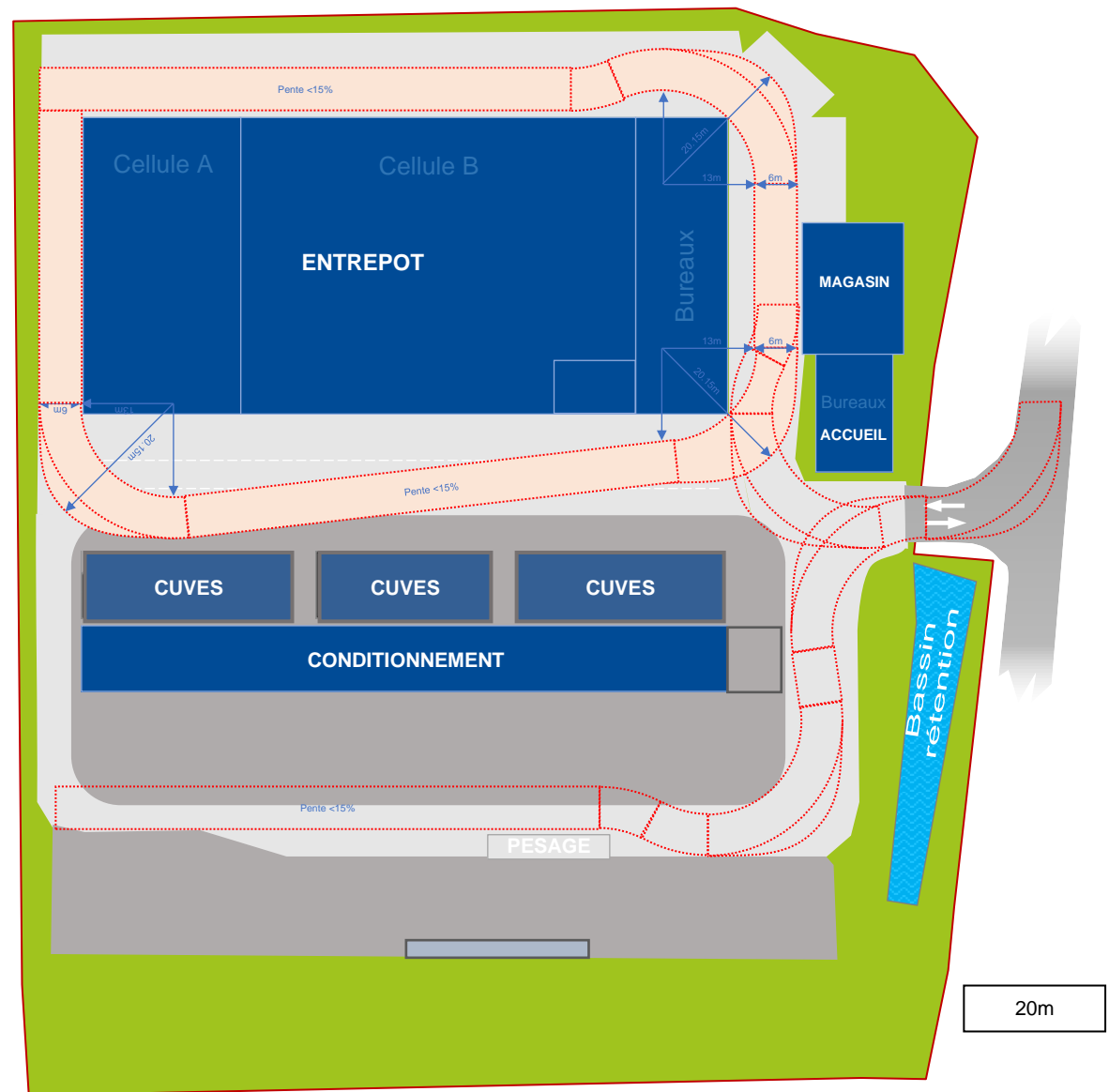
Parois séparatives :

- Mur séparatif ordinaire (MSO CF2h) entre les 2 cellules.
- Mur M0 toute hauteur sans ouverture entre la cellule B et les bureaux. (Sans classification MSO).

Voies engins (moyens de secours incendie pour entrepôt ICPE 1510)

La voie engins respecte les caractéristiques suivantes :

- La largeur utile est au minimum de 6 mètres, la hauteur libre au minimum de 4,5 mètres et la pente inférieure à 15 % ;
- Dans les virages, le rayon intérieur R minimal est de 13 mètres. Une surlargeur de $S = 15/R$ mètres est ajoutée dans les virages de rayon intérieur R compris entre 13 et 50 mètres ;
- La voie résiste à la force portante calculée pour un véhicule de 320kN (32t) avec un maximum de 130kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 mètres au minimum ;
- Chaque point du périmètre du bâtiment (1510) est à une distance maximale de 60 mètres de cette voie ;
- Aucun obstacle n'est disposé entre la voie engins et les accès au bâtiment,



Resistance au feu entrepôt (ICPE 1510) et isolement incendie

Parois séparatives

- Mur séparatif ordinaire (MSO) entre les 2 cellules
- Mur M0 toute hauteur sans ouverture entre la cellule B et les bureaux. (Sans classification MSO)

Structure

- La structure porteuse (bois lamellé collé) présentera une résistance au feu supérieur à 60min (R 60).

Toiture

- Charpente principale de l'entrepôt composée poutres et pannes, en bois lamellé collé présenteront un classement D-s1,d0.
- La couverture du bâtiment est réalisée plaque fibrociment A2-s1,d0
- L'éclairage naturel de l'entrepôt est assuré par des lanterneaux fusibles en polycarbonate non gouttant satisfaisant la classe d0.

➡ Accès extinction (porte 3x4m)

